

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de voyageurs Question écrite n° 9255

Texte de la question

M. Damien Alary appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les transports collectifs d'enfants de deux mois à trois ans organisés par les collectivités territoriales dans le cadre d'activités diverses. Aucune réglementation ne s'impose actuellement à ces transports collectifs et aucun véhicule utilisé à cet effet n'est équipé d'un système de sécurité adapté aux enfants en bas âge. Les assistantes maternelles chargées d'accompagner les enfants dans ces déplacements constatent quotidiennement l'insécurité de ce mode de transport (enfants sur les genoux, installés dans des sièges sans ceinture ou ceinture de sécurité pour adultes) et ne souhaitent pas engager leur responsabilité en cas d'accident faute de norme de sécurité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En ce qui concerne l'absence de réglementation spécifique applicable au transport des très jeunes enfants, et notamment la non-obligation d'équiper les véhicules de systèmes de retenue adaptés à l'âge des enfants, il convient de rappeler que la réglementation nationale constitue l'ensemble des règles de sécurité que l'Etat estime nécessaires pour assurer un niveau de sécurité satisfaisant aux usagers. Elle constitue donc nécessairement un compromis entre ce qu'il serait techniquement possible de faire et ce qui est économiquement supportable par les usagers ou les organisateurs des transports. A cet égard, les autocars existant n'étant pas équipés de points d'ancrage, l'obligation d'utiliser des systèmes de retenue adaptés à l'âge des enfants se traduirait immédiatement par une impossibilité de transporter ces enfants dans les autocars. Or, aucune donnée d'accidentologie ne justifie une telle décision. En tout état de cause l'application par les assistantes maternelles des seules règles fixées par l'Etat ne saurait constituer une faute.

Données clés

Auteur: M. Damien Alary

Circonscription: Gard (5e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9255 Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports **Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 389 **Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3439